

DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE – PAR COURRIER

**RAPPEL : LE TITRE DE VOYAGE N'EST PAS OBLIGATOIRE. IL N'EST UTILE QUE POUR VOYAGER HORS DE FRANCE .
UN VOYAGE DANS VOTRE PAYS D'ORIGINE EST INTERDIT.**

Attention : s'il apparaît nécessaire de prendre vos empreintes digitales, vous serez invité à prendre rendez-vous en préfecture à Colmar ou à la sous-préfecture de Mulhouse

Titre de voyage pour réfugié Titre d'identité et de voyage titre de voyage pour apatride

Renseignements concernant le demandeur : (toutes les rubriques sont obligatoires)

NOM de naissance : _____ sexe : M F

NOM d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____/____/____ / À : _____

Nationalité : _____

Signalement : Taille : _____/ Couleur des yeux : _____/ Couleur des cheveux : _____

Adresse : _____

N°de téléphone portable _____ N°du titre de séjour (10 chiffres) : ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____

(ou du document de circulation pour les mineurs)

Pays de destination (Précisez).....

Motifs :

AUTORISATION DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX (À COMPLÉTER ET À SIGNER OBLIGATOIREMENT)

Demande(nt) un titre de voyage pour l'enfant :

NOM..... **Prénom** :.....

autorise(nt)l'établissement et la remise du titre de voyage et déclare(nt) sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts (*)

(*) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code pénal

Je soussigné	Je soussignée	Je soussigné(e)
Monsieur	Madame	M/Mme
Agissant en qualité de Père	Agissant en qualité de Mère	Agissant en qualité de TUTEUR
Né le	Née le	Né(e) le
A.....	A.....	A.....
N°de carte de séjour.....	N°de carte de séjour.....	N°de carte de séjour.....
Adresse (si différente)	Adresse (si différente)	Adresse (si différente)
.....
Signature :	Signature :	Signature

CADRE RÉSERVÉ A LA PRÉFECTURE

(ne rien inscrire)

1^{ère} DEMANDE NOUVELLE DEMANDE DUPLICATA

Réceptionnée le : _____

Consultations CHEOPS le: _____

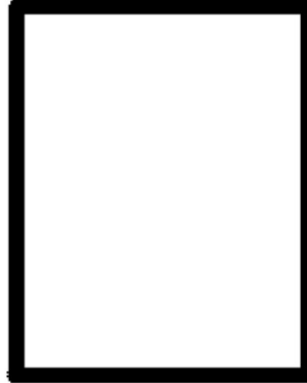
Observations éventuelles :

INITIALES DE L'AGENT

VALIDATION :

ACQUISITION PHOTO ET SIGNATURE

PHOTOGRAPHIE



SIGNATURE DU DEMANDEUR



La signature doit être apposée ci-dessus
à l'encre noire et de manière appuyée
sans déborder du cadre.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

- ❖ La demande, page n°1, dûment remplie, (cocher le titre qui correspond à votre situation)
- ❖ Timbre fiscal, en fonction de votre situation (**voir sur votre titre de séjour**).

À noter : *La durée de validité du titre de voyage et le montant du timbre fiscal dépendent de votre statut et de la durée de votre titre de séjour :*

Votre statut	Durée de validité du titre de séjour <u>détenu</u>	Votre titre de voyage sera valable pour une durée de :	Prix du timbre fiscal à fournir :
Réfugié	1 ou 10 ans	5 ans	45 €
Apatride ou Protection subsidiaire	1, 2 ou 4 ans	4 ans	40 €
	10 ans	5 ans	45 €
Enfant avec protection personnelle depuis moins de 4 ans	DCEM / Pas de titre	4 ans	40 €
Enfant avec protection personnelle depuis plus de 4 ans	DCEM / Pas de titre	5 ans	45 €
Enfant protégé avec les parents (pas de statut personnel)	DCEM / Pas de titre	1 an	15 €

- ❖ Sur la page n°2 : – **signer** dans le cadre « *signature du demandeur* »
– **coller** la photo dans le cadre « *photographie* » (*la photo doit être conforme à la réglementation*)
- ❖ 1 copie d'un justificatif de domicile de **MOINS** de 3 mois (facture GRDF, avis d'imposition, bail de location, etc.) (Facture de téléphone portable n'est pas acceptée)
Si le demandeur est hébergé-e chez un tiers, il (elle) doit présenter :
 - une copie recto-verso du titre d'identité ou de séjour en cours de validité de l'hébergeant
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture GRDF, avis d'imposition, bail de location, etc.)
 - l'attestation sur l'honneur signée par le demandeur et l'hébergeant
- ❖ Une photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité
- ❖ En cas de perte : fournir une déclaration effectuée à la préfecture ; En cas de vol : fournir une déclaration effectuée auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENFANT MINEUR

- 1 photocopie du certificat de naissance délivré par :
 - la mairie du lieu de naissance : si l'enfant est né en France
 - l'OFPRA si l'enfant est né à l'étranger
- Les copies LISIBLES recto-verso du titre de séjour en cours de validité des parents
- Si les parents sont divorcés : copie du jugement de divorce établissant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ou du jugement de tutelle

Le titre de voyage est exigé pour toute sortie scolaire à l'extérieur de la France. Afin d'éviter toute difficulté lors de votre retour dans l'espace Schengen, l'enfant devra être en possession également d'un document de circulation pour mineurs étrangers.

DOSSIER COMPLET (formulaire + pièces) à envoyer par voie postale à :
PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN
Service de l'Immigration – TVE
7 rue Bruat
68020 COLMAR Cedex

NB : Vous serez informé de la mise à disposition de votre titre de voyage par SMS.

Pour traiter au mieux votre demande, il est possible que la préfecture vous convoque au guichet.

Les titres de voyage ne sont pas fabriqués à la préfecture, mais à l'Imprimerie Nationale. Les délais de production sont aléatoires. Pensez à solliciter votre titre de voyage suffisamment tôt ; aucune demande n'est traitée en urgence.

Pour toute question : merci d'envoyer un mail à pref-etrangers@haut-rhin.gouv.fr